



## BUREAU COMMUNAUTAIRE

Agissant en vertu des délégations  
du Conseil communautaire

---

### Compte-rendu de la séance

---

Mardi 21 juin 2022 – 18 H 30

**Salle de Réunion 2**

*Roche aux Fées Communauté*

*16 rue Louis Pasteur 35240 RETIERS*

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 21 JUIN 2022

Le Bureau Communautaire, convoqué par lettre envoyée par courriel du 13 juin 2022, s'est réuni le mardi 21 juin 2022 à 18 heures 30, à La Passerelle – 16 rue Louis Pasteur 35240 RETIERS -, sous la Présidence de Monsieur Luc GALLARD, Président de Roche aux Fées Communauté.

*Secrétaire de séance : Christian SORIEUX, Conseiller communautaire de CHELUN.*

**Etaient présents :**

AMANLIS	Loïc GODET
ARBRISSEL	Thomas BARDY
BOISTRUDAN	Anne RENAULT
BRIE	Bruno PELLETIER
CHELUN	Christian SORIEUX
COESMES	Luc GALLARD
EANCE	Raymond SOULAS
JANZE	Dominique CORNILLAUD (sauf DBC22-014)
JANZE	Hubert PARIS
MARCILLE ROBERT	Laurent DIVAY
MARTIGNE FERCHAUD	Patrick HENRY
MARTIGNE FERCHAUD	Véronique BREMOND
RETIERS	Véronique RUPIN
SAINTE COLOMBE	Julien RICHARD
THOURIE	Daniel BORDIER
FORGES-LA-FORET	Yves BOULET

**Etaient excusés :**

ESSE	Joseph GESLIN
JANZE	François GOISET
LE THEIL-DE-BRETAGNE	Benoît CLEMENT
RETIERS	Thierry RESTIF

## ORDRE DU JOUR

*Désignation du secrétaire de séance*

*Approbation du PV du Bureau communautaire du 17 mai 2022*

PROJETS DE DELIBERATIONS	
Intervenant	Thématique
	<b>Economie</b>
M PARIS	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Zone d'activité du Bois de Teillay à Janzé – Cession d'un terrain à l'association MYLAB – Retrait de la DBC-008 du 26 avril 2022</li><li>2. Zone d'activité de Fromy à Retiers – Cession d'un terrain à UPER – Unité de production d'énergie de récupération</li></ol>

\*\*\*

# DELIBERATIONS

LES DELIBERATIONS COMPLETES ET LEURS ANNEXES PEUVENT ETRE  
CONSULTEES AU SIEGE DE ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE

*16 RUE LOUIS PASTEUR – 35240 RETIERS*

Remarque: Pour l'ensemble des délibérations, le Bureau communautaire autorise le Président, ou son représentant, à signer tout acte y afférant.

\*\*\*

## **ECONOMIE**

### DBC22-014

#### ZONE D'ACTIVITE DU BOIS DE TEILLAY A JANZE – CESSION D'UN TERRAIN A L'ASSOCIATION MYLAB – RETRAIT DE LA DBC-008 DU 26 AVRIL 2022

Le Bureau Communautaire décide à l'unanimité :

- ◆ *De retirer la délibération DBC22-008 du Bureau communautaire du 26 avril 2022 attribuant les lots 11 et 12 pour ce même projet ;*
- ◆ *De céder au Laboratoire MYLAB ou tout autre société qui lui serait substituée, représentée par son Président Monsieur Christophe BARAYRE et/ou sa Directrice Madame Kathia LONGCOTE pour le compte du Laboratoire, un ensemble de terrain à bâtir sur la Zone d'Activités du Bois de Teillay - Parc d'activité N°2 (PA2), composé de 2 lots principaux d'une superficie totale de 16 093m<sup>2</sup> env. sur les parcelles ZC N°242 et ZC 0236 partiel sise Rue de la Butte à Madame à Janzé :*
  - *Lot 11 : 10 888 m<sup>2</sup> env.*
  - *Lot 4bis : 5 205 m<sup>2</sup> env.*
- ◆ *De fixer le prix de vente à 21 € HT/m<sup>2</sup>, auquel viendra s'ajouter la TVA sur marge de 3,96 €, qui sera reversée aux services fiscaux par la Communauté de communes, soit un prix de 24,96 € TTC le m<sup>2</sup>, TVA sur marge incluse ;*
- ◆ *De confier la rédaction de l'acte de vente à l'office notarial choisi par l'acquéreur ;*
- ◆ *De décider que les frais de notaire, de géomètre relatifs à cette affaire seront à la charge de l'acquéreur.*

---

## **ECONOMIE**

### DBC22-015

#### ZONE D'ACTIVITE DE FROMY A RETIERS – CESSION D'UN TERRAIN UPER - UNITE DE PRODUCTION D'ENERGIE DE RECUPERATION A RETIERS

Le Bureau Communautaire décide à l'unanimité :

- ◆ *De céder à la Société UPER ou toute autre société qui lui serait substituée, représentée par Monsieur Maxime SECHE ou Monsieur Arnaud BOULIOU en délégation de signature, un terrain à bâtir sur la Zone d'Activités de Fromy à Retiers, composé de :*
  - *1 lot d'une superficie de 39 280m<sup>2</sup> env. sur la parcelle ZR N°401 à Retiers.*
- ◆ *De fixer le prix de vente à 9 € HT/m<sup>2</sup>, auquel viendra s'ajouter la TVA sur marge de 1.23€, qui sera reversée aux services fiscaux par la Communauté de communes, soit un prix de 10.23€ TTC le m<sup>2</sup>, TVA sur marge incluse ;*
- ◆ *De confier la rédaction de l'acte de vente à l'office notarial Le POUPON Michel - PIED Guillaume à Retiers ;*
- ◆ *De décider que les frais de notaire, de géomètre relatifs à cette affaire seront à la charge de l'acquéreur.*